

# Note d'unité

Centre bus de Défense Ouest

N° 2017-350 | Décision du 7 août 2017

**Décision n° 2017-350 du 7 août 2017  
portant délégation de signature de la Directrice de l'unité opérationnelle centre bus de  
Défense Ouest au Responsable Exploitation-Maintenance du site de Nanterre**

**La Directrice de l'unité opérationnelle centre bus de Défense Ouest,**

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports

Vu la délégation de pouvoirs n° 2017-107 consentie le 4 août 2017 au Directeur du Département MRB par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs n° MRB 2017-0497 consentie le 7 août 2017 à la Directrice de l'unité opérationnelle centre bus de Défense Ouest par le Directeur du Département MRB ;

**Décide :**

## **Article 1er**

De donner délégation à Rémi De Biasi, Responsable Exploitation-Maintenance du site de Nanterre, à l'effet de signer, en son nom, les cartons d'habilitations pris pour les besoins de l'activité de l'unité opérationnelle de Défense Ouest site de Nanterre.

## **Article 2**

La présente décision annule et remplace la note d'unité n°2016-5011 du 1er novembre 2016.

## **Article 3**

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière ([www.ratp.fr](http://www.ratp.fr)).



---

Fait à Nanterre, le 7 août 2017

Hélène Laborie

La Directrice de l'unité opérationnelle centre bus de Défense Ouest